LE POINT DU JOUR.

Fint lux.

Du 23 FRUCTIDOR, an V de la République. - Sawedi 9 Septembre. 1797.

THE RESIDENCE OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY

Continuation de la séance permanente des deux conseils, Nomination par le conseil des an iens d'un nouveau membre du directoire à la place de Barchelemy. Nouvelle liste des condidate présentes par le conseil des 300 pour remplacer Carnot. Approbation par le conseil des anciens de le résolution qui condemne nombre ce journalistes à la déportation.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence de Lamarque.

Séance du 22 au matin.

La séance est reprise à une heure :

3

e

1

t

Un secretaire donne lecture de la loi sanctionnée par le conseil des anciens, qui enjoint à tous les membres du nouveau tiers de prêter le serment de haine à la royaure,, à l'anarchie et d'attachement à la constitution de l'an III.

On demande que les députes du nouveau tiers soient appelles à la tribune pour y prêter le serment.

L'appel alloit commencer, mais la commission des inspecteurs demande la parole :

Jacomin paroît à la tribune, en son nom : les citoyens, dit-il, qui ont été exclus du corps législatif, par la loi du 18 fructidor, demandent des passe-ports des mandats pour leur indemnité de ce mois, et pour leur frais de route; la commission prend, à cet égard, Pavis du conseil, et propose la résolution suivante:

Il sera délivré par la commission des inspecteurs aux citoyens exclus du corps législatif par la loi du 18 fructidor, m is contre lesquels il n'existe aucune charge, les passeports d'usage pour se rendre dans la commune qu'ils designesont, et des mandats pour l'indemnité du mois de fructidor, laquelle indemnité leur tiendra en même tems lieu defrais de voyages.

Coupé (de l'Oise) pense qu'il y auroit de l'injustice à ne pas accorder les frais de voyage, et il demande qu'il leur en soit alloué.

Cet amendement est renvoyé à la commission, et le conseil se borne en ce moment à arrêter que les députes exclus par la loi du 18 fruetidor, recevront l'indemnité due pour ce mois.

On procède alors à l'appel nominal des députés du nouveau tiers, et 70 includres précent à la tribune le serment de haine à la royauté

Le conseil des anciens à rejetté une résolution qui fixon la solde à accorder aux officiers, cformes. Savary en présente un autre qui est adopté en ces termes:

Art. I. Le traitement provisoire, accordé aux offciers reformés leur est continué.

II. Les traitemens des commissaires ordonnateurs seron: reduits à 2000 liv., et ceux des commissaires ordinaires à 2000 liv.

Sur la proposition de Talotatinom de la commission des inspecteurs, le consei arrête que demain itsereunira au lien ordinaire de ses séances.

Le président annonce que le conseil des anciens a nommé pour memore du directoire en remplacement de Barthelemy, Merlin ministre de la justice. En consequence, le conseil procède à un nouveau scrutin pour le remplacement de Carnot.

. Séance de la nuit du 22 au 23.

La séance est reprise à 8 heures. On procède au scrutin pour la nomination d'un membre du directoire en remplacement de Carnot.

Pendant le depouillement, Levallois obtient la parole pour une motion d'ordre: Avant care journéer
mémorable qui est une véritable révolution et une révolution completre, la cons itution étoit comme une
place sans défense des traîtres, des nouveaux Sinons
s'étoient introduits parmi nous pour la renverseme places entre l'arternative de la sauver en la violant ou de
la perdre en la respectant trop rigoureusement, vous
êtes sortis des limites tracées par elle pour la maintenir.

Les grandes mesures que vous avez prises, les lois de satur public que vous avez rendues, environnent la constitution aufourd'hui, d'un double rempart, mais il vous reste une autre rache à ramplir, il faut des signes qui partent aux yeux et frappent l'imagination.

Je demande: 1º. qu'il soit élevé des monumens pour perpétuer le souvenir de la journée du 18 fructidor.

20. Que tous les ans on en célèbre l'anniversaire.

3°. Que les procè-verbaux des séances des 18, 19, 20, 21 et 22 fructidor soient imprimés et envoyés anx départemens et aux armées.

Appuyé, s'écrient plusieurs membres, et le conseil consulté adopte le principe.

On réclame le renvoi de la rédaction de la proposition à une commission. Le renvoi mis aux voix est prononcé. On demande ensuite l'impression du dis-

Salicetty: Le préopinant à dit que la journée du 18 functions était une révolution, cela n'est pas exact; car une révolution est un changement de gouvernement, et il ne s'agit ici que d'une conspiration déjouée, que des traîtres punis. Je demande que certe phrase du discours de Levallois en soit retranchée.

Levallois: Je n'ai là employé qu'une expression figuré à laquelle je ne iiens point, et j'appuie l'amendement.

L'impression est alors mise aux voix et prononcé, mais avec l'amendement portant que la phrase où la journée du 18 est qualifiée de révolution sera retranchee.

On proclame la liste des candidats parmi lesquels doit être choisi le successeur de Carnot.

Elle est composée de François Neuf-Château, de Garat ex-ministre, du général Ernouf, du genéral Massena, du général Augereau, de Gohier ex-ministre, de Charles Lacroix, de Monge ex-ministre, de Talleyrand-rengord ministre des relations exterieures, et de Ginguené directeur de l'instruction publique.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence de Roger Ducos.

Séance de la nuit du 21 au 22,

Leconteulx demande que le rapport sur la déportation de plusieurs journaliste, sont ajourné à demain, parce que les nouveaux membres nommés dans les différentes commissions à la place de ceux qui ne sont plus au conseil, seront occupés toute la source à prendre connoissance des résolutions qu'ils sont chargés d'examieer, et ne journont pas essister à la séance.

Lecoultenx observe que le directoire s'est déjà assuré detes journalistes, ainsi il n'y a pas de danger à ajourner à demain. D'aitleurs il faut que la commission puisse se procurerun exemplaire de chaque journal. On demande de nouveau l'ordre du jour.

Creuze Latouche observe qu'il ne peut y avoir de

danger à ajourner, car ceux qui avoient à disparoître sontdisparus.

Lacombe-Saint-Michel dit que parmi les journalistes dont on propose la déportation, il en est un qui a fait plus de mal dans le midi que cinquante compagnies pe voleurs, c'est l'Anti-Terrorisse, de Toulouse. La peste est moins dangereuse, dit-il, que cet homme qui alloit semer la calomnie et l'opprobre sur les meilleurs citoyens, séparant les meilleurs amis, divisant les familles. La déportation est une peine trop douce pour eux, ec si ce n'ent été le respect religieux des citoyens pour les lois, plusieurs, sans doute, se seroient fait justice de ces hommes, d'autant plus dangereux qu'ils avoient mille et mille bouche pour diffamer les meilleurs citoyens.

Si vous mettez entre la proposition qu'on vous fait d'éloigner ces hommes du milieu de nous, et l'adoption de cetre mesure, un intervalle trop grand, vous leur donnerez les moyens d'échapper. Je ne veux pas refuser à la commission huit heures de plus ou de moins, mais je demande qu'elle fasse son rapport au plurôt.

Creuzé-Latouche répond que cette résolution renferme une question de la plus grande importance. Il l'ajournement » demain.

Lebreton ajoute que cet ajournement est d'autant plus nécessaire qu'il faut que la commission se procure des exemplaires des journaux, dont on propose la déportation.

Ils sont connus, s'écrie-t-on.

Pas de tout le monde, dit Lebreton, carbien des personnes ne les lisoient pas. D'ailleurs plus nous appuierons notre décision sur des pièces, plus elle aura de poids.

Le conseil ajourne le rapport à demain.

Le président: Puisque le conseil vient d'ajourner le rapport à demain, je lui propose de fixer l'ouverture de la séance à 9 heures du matin.

Cette proposition est adoptée.

Séance du 22 fructidor.

Le conseil ouvre sa séance par la prestation du duserment prescrit à tous les imembres du nouveau

Rossée fait le rapport sur la résolution qui condamne à la déportation les autreurs, entrepreneurs et collaborateurs des journaux incendiaires et provocateurs de royauté.

Ils auroient mériné la peine de mort, portée par les lois; on ne peut donc se dispenser de les bannir du sol qu'ils ont souillé de tant de crimes. Ils ontété les complices des conspirateurs; ils convient donc qu'ils partagent leur sort. Il demande que la resosution soit approuvée.

Après une deuxième lecture, se conseil l'approuve

On procède à la nomination d'un nouveau membr du directoire. Le nombre des votans est de 139. rempage, men

Merlin, ministre de la justice a obtenu 74 voix, François de Neufchateau 56, Gohier 3, Charles Lacroix 1, Augereau 1, Garat 1.

Merlin est en conséquence proclamé membre du directoire, en remplacement de Barthélemi.

MINISTÈRE DE LA POLICE.

Rapport des citoyens chargés par le ministre de la police générale, de la proclamation de la loi sur les mesures de salut public, et des messages du directoire exécutif.

La loi du 18 de ce mois, relative aux députés, émigrés et prêtres însoumis, a été proclamée dans la ville de Paris, par les citoyens Bréon et Mangourit, avec une musique militaire, et un détachement de hussards commandé par l'adjudant-général Colin.

La première lecture s'est faite sur la place de la Bastille; la deuxième, aux Quinze-Vingts: la troisieme, la place Maubert; la quatrième, carrefour de la Croix-Rouge; la cinquième, sur la place du palais Egalité.

La marche a parcouru les rues les plus populeuses; elle a eté précédé et suivie d'une multitude immense. La joie étoit peinte sur tous les visages; souvent elle répétoit les airs chéris de la Marseillaise, de Ça-ira et du départ nous avons enfin retro vé le parisien de 1789.

A la place de la Bastille, cercle très nombreux autour du procla mateur, interrompu par les cris de vive la république! à chaque article portant une mesure de salut: ce qui concerne la séverité envers les prêtres a été accuei'li avec transport, ainsi que les noms des conspirateurs royaux deportés, ceux sur-tout de Carnot, Botsst-d'Anglas, Camille Jordan, Dumolard, Henri-Larivierre, au nom de Pichegru, on a applaudit très-long-tems, en criant, le traître.

e

u

u

1-

Devant les Quinze-Vingts, concours encore plus nombreux, joie non moins éclatante; à la place Maubert et au carrefour de la Croix-Rouge, la loi a été reçue avec enthousiasme. Quant au peuple, assemblé en très-grand nombre sur la place du Palais-Egaliré, ses élans, ses cris de joie, ses chapeaux en l'air ont prouvé aux royalistes que les républicains avoient été comprimés, mais qu'au premier mouvement ils avoient recouvréleur énergie.

Enfin, le rapprochement, la communication du gouvernement avec le peuple, le vrai peuple de Paris, a produit le meilleur effet, et je ne doute pas que cette énergie ressuscitée ne soit dirigée par l'esprit de sagesse que j'ai remarqué dans la masse génerale.

Pour copie conforme, Le ministre de la police - générale. Signé, Sottin. On circule librement dans Paris : mais on ne laisse sortir des barrières que les piétons munis en regle.

PARIS.

Le 18 fructidor, le départ des letres particulieres a été suspendu, de sorte que le mouvement qui a eu lieu n'aura été annoncé que par des voies officielles et sûres.

A six heures, autour de Paris, les maîtres de postes avoient reçu l'ordre de ne livrer des chevaux qu'aux courriers du gouvernement.

On dit que les députés qui doivent être déportés sont sortis hier matin de Paris par la porte Saint - Martin, escortés de deux détachemens de cavalerie, et de quatre pièces de canon. L'on designe le Madagascar pour le lieu de la déportation.

Détails sur l'arrestation de la commission des inspecteurs des deux conseils.

Le citoyen général Verdière, ancien aide-de-camp du général Buonaparte, reçui l'ordie d'arrêter la commission des inspecteurs; pour ce, il s'est transporté à laditte commission avec une force suffisante pour éviter tout inconvénient. Arrivé au lieu de leur séance, il leur notifie l'or re qu'il avort reçu de les conduire dans la tour du Temple. Tous se sont écriés qu'ils périroient plutôt que de sortir; ce qu'ils ont dit, en se découvrant la poitrine, et vomissant des injures, telles que celles-ci : il y a long-tems que vous cherchez des victimes; eh bien, frapper.

Le général leur répondit : citoyens, nous ne sommes point ici pour vous insulter, mais pour mettre à exécution l'ordre que je viens de vous exhiber. Ils peusistèrent, en disant au général de porter leur réponse à ceux qui l'avoient envoyé. Le général leur fit connoître combien la cause des amis de la liberté étoit basee sur l'humanité, en dépêchant son aide-de-camp qui revint peu après, chargé de rendre ses propres expressions a dites leur que si sous deux heures ils ne sont pas rendus à leur destination, j'irai les y conduire.

Rovère, Bourdon entrèrent en furie, en vomissant des injures. Bourdon voulut se jetter sur une arme : willot arracha l'habit d'un véteran, nomme Grolar, mais il céda aux représentations d'un de ses collègnes, et dit : eh bien! marchons. Bourdon en fut quitte pour son habit dechire. Ils furent rous mis dans des voitures et conduits au Temple, où en entrant, le peuple a crite à plusieurs reprises : vive la république l à basses tyrans!

Signe Perrin.

Extrast des déclarations de Duverne du Presle ou Du-

Oous nous occupions de renouer des intelligencesses pans la Vendée. Nous érions assures du succès dans le Haut-Poitou.

Un chevalier de Pallu Daparc a commencé une over-

nisation. Il assure avoir des intelligences jusqu'à Rochefo t, à Bordeaux; alloit se rendre d'Angleterre le duc de Lorges, pour organiser ce pays sous notre direction.

A Paris, il y a deux compagnies de formées. Une d'elles es raux ordres de Monsieur de Prinville, je crois. Je ne ne connois pas le commandant de l'autre. Paris, comme vous l'imaginez bien, est le foyer de nos inreliigences.

Jusqu'à présent nous n'avions pas lessayé de corrompre à prix d'argent. Nous l'aurions tenté maintenant, afin de nous procurer des données sures sur le

projet du gouvernement.
« Je vous ai dit que j'avois entre les mains, le plan de descente en Irlande, ou plutôt le rapport de Carnot relatif à ce plan, e sais Je bien comment on me l'a procuré, mais je ne sais pas qui. Je pourrois aisement le savoir ".

Nous merrons beaucoup d'importance à gagner la police. Nous étions três-peu avancés à cet égard; mais vous savez que nous avions dejà fait un premier pas. Nous tirions aussi toutes les semaines un extrait du rapport des commissaires du pouvoir exécunf sur la situation de l'opinion dans les départemens.

Je ne sais d'où nous venoit l'opinion que le ministre de la police ne seroit pas éloigné lui-même de nous servir , peut-être aniquement de ce qu'il passe pous modéré, et de la guerre que lui faisoieut les jacobins.

Nous pensions de même du ministre de l'interjeur,

et sans doute par la même raison.

Mais c'est dans les conseils que nous avons trouvé plus de facilités. Dès le mois de juin de l'année dernière, il nous fut fait des propositions au nom d'un parti qui se disait très-puissant. Nous les transmimes au roi. On offroir de le servir à condition qu'il n'y auroit d'autre changement à la constitution actuelle, que la concentration du pouvoir exécutif dans sa personne. Le roi accepta le service, mais voulut discuter la condition. Il demanda en consequence qu'on lui envoyac un fondé de pouvoirs. Depuis lors, il n'a cessé de le demander; mais le parti étant beaucoup plus foible qu'il ne s'étoit annonce, a reaché ses pretencions, sans pourtant y renoncer entièrement. De notre côté, pensant à relever le trone, par le moyen même des deux conseils, nous avons juge qu'ils resteroient les maîtres d'imposer au roi leurs conditions, et nous n'avons pas insis é sur l'envo.

all est parti il y a environ deux mois, quelqu'un qui, à ce que je crois, a porté au roi la liste de membres qui destrent la monarchie, et dont le nombre s'e-

lève à 184. Je n'affirme rien sur ce fait. La veille de l'avantveille de notre arrestation, une personne étoit venue proposer de donner encore au roi une soixantaine de membres. Elle s'engageoit à obtenir une declaration omol's de la part du fils du duc d'Orléans, portant

qu'il ne prétend ni ne prétendra jamais au trône. On l'engageoit de plus à envoyer le jeune prince auprès du roi; mais on exigeoit une foule de conditions. Vous sentez que nous ecoutions tout, que nous promettions tout, sans prendre pourtant d'engagement formel.

L'importance dont il pouvoit être pour nous de gagner les corps attaches aux d fferens services à Faris, ne nous avoit pas perm's de négliger cette mesure. Nous avions en quelque succès d'un coté, et il faut bien que nous nous flatassions d'un plus grand, puisque c'est à l'occasion des démarches où cet espoir nous a entraînés, que nous avons été arrêtés.

Plusteurs de nos agens s'occupoient des adminis ra-

tions particulières.

Un d'eux même m'a dit être sur que dix présidens d'administrations d'administrations municipales é vient gegnes; mais il ne faut p.s ajouter une foi entière à ce cire; les royalistes se sont toujours fait il usion sur le nombre de leurs parcisans.

Il faut faire tourner à l'avantage du gouvernement la decouverce du complot ac uel, et lui meure entre les mains les fils sur lesquels on pourra en tramer

d'autres.

Je vais dé elopper cette dernière partie, et je dirai

ensutie mon opinion sur l'autre.

Il va arriver deux choses. La première que les royalistes qui pensent que le gouvernement ne tient que les chefs de la conspiration, et rien du tout de la conspiration même, et qui en même-tems sont attaches aux principes de mojeration sur lesquels est fonde notre plan, vont vouloir le continuer.

En conséquence il proposeront au tocet aux anglais d'envoyer tout uniment un on plusieurs nouveaux agens pour nous rempiacer, en marchant sur nos

traces, mais avec plus de precautions encore. L'autre chose , c'est qu'un parti royaliste , qui croit qu'il est impossible de renverser le gouvernement autrement que par les excès, fort de notre mauvais succès, va se presenter en même-temps à Londres et à Blankenbourg, pour demander qu'on lui remette des moyens done nous allions faire un si mauvais usage, pso nettant que par l'adhance qu'il contractere avec les acobins, ces hommes ene giques, il ramenera en France par la terreur , le retablissement du trône. Ce parci seroit re jousse à Londres, s'il l'étoit à B ankenbourg; mis il n'est pas sur qu'il le soit dans cette derniere, et alors muisière anglais, pour ne pas paroîtie sur les moyens, laissera faire.

A cette songue explication, j'ai encore un mot à ajouter. Il existe un parti extérieur, qui compte sur

l'appui futur de l'Espagne.

A la tête de ce parti sont MM. de la Vauguyon et d'Antraigues. Je donnerai leurs moyens de correspondance avec l'intérieur. Co parti croit avoir pour lui le roi d'Espagne, er entr'autres particuliers le marquis de Las Casas.